

Trois objectifs, douze préconisations pour un scénario de rupture

Prendre conscience

- 1 Rendre l'appareil statistique de mesure plus réactif
- 2 Remettre la question des inégalités au cœur du débat
- 3 Consacrer la primauté du politique

Instaurer la confiance

- 4 Automatiser le versement des prestations sociales
- 5 Agir en priorité en faveur des enfants
- 6 Accorder leurs droits sociaux aux jeunes adultes
- 7 Instituer un référent unique pour l'accompagnement des personnes en détresse

Oser la fraternité

- 8 Mobiliser l'État, les collectivités et les associations dans une action collective et coordonnée
- 9 Généraliser le principe de participation des personnes pauvres aux politiques qui leur sont destinées
- 10 Fluidifier les échanges de données pour simplifier les procédures
- 11 Libérer les initiatives et promouvoir l'expérimentation
- 12 Systématiser l'évaluation des actions et des acteurs

« L'Homme est fait non pas pour traîner des chaînes, mais pour ouvrir des ailes. » *Victor Hugo*

Rapporteur,
vice-président
de la délégation



Yannick VAUGRENARD
PS – Loire-Atlantique

Président
de la délégation



Joël BOURDIN
UMP – Eure



DÉLÉGATION À LA PROSPECTIVE

Comment enrayer le cycle de la pauvreté ? Osons la fraternité !

« Ce qu'il y a de scandaleux dans le scandale, c'est qu'on s'y habitue. »

Simone de Beauvoir

Structure unique au sein du Parlement français, la délégation à la prospective a été créée en avril 2009, avec pour mission de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie en vue d'en informer le Sénat.

Elle comprend trente-six membres désignés à la proportionnelle des groupes politiques composant le Sénat.

• Sur l'initiative de **Yannick Vaugrenard, sénateur socialiste de Loire-Atlantique**, la délégation à la prospective a retenu comme thème de travail l'étude de la pauvreté et des moyens à mettre en œuvre pour endiguer sa progression. Conformément au rôle qui lui est dévolu, elle a abordé ce sujet sous l'angle de ses implications de moyen et long termes avec, pour guider sa réflexion, l'objectif de **rompre la chaîne héréditaire de la pauvreté** et sa transmission de génération en génération.

- Ce travail, engagé en mai 2013, a nécessité :
 - la tenue de quarante-trois réunions ;
 - l'audition de soixante-douze personnes ;
 - la participation à deux maraudes de nuit avec les équipes du Samu social de Paris ;
 - une rencontre avec les représentants du Conseil général de Loire-Atlantique ;
 - un déplacement à Bruxelles, auprès des institutions belges et européennes.

La situation actuelle : un constat inquiétant et partagé sur l'augmentation du niveau de pauvreté en France

• Un paradoxe

Alors que la France consacre une fraction très importante de son Pib (33 %) à sa protection sociale et met en œuvre des politiques ciblées, elle n'arrive pas à endiguer la progression du phénomène. La pauvreté touche 14,3 % de sa population, 4 millions de ménages, 8,7 millions de personnes, un enfant sur cinq, et un sur deux en zones urbaines sensibles.

• La mesure monétaire de la pauvreté

Elle est désormais harmonisée au niveau européen et fixée à 60 % du revenu médian national, soit 977 euros mensuels, la grande pauvreté commençant à 50 % et l'extrême pauvreté à 40 %.

• Les observations des organisations caritatives

- une forte augmentation numérique des personnes concernées ;
 - des évolutions constatées dans la nature des populations touchées : les familles mono-parentales avec enfants mineurs, les jeunes adultes, les travailleurs pauvres sont en hausse continue ;
 - s'attendre à une recrudescence de pauvreté chez les personnes âgées à terme rapproché en raison de la réforme des dispositifs de retraite ;
 - ne pas sous-estimer la pauvreté en milieu rural ;
 - prendre en considération certaines populations particulièrement vulnérables et qu'on a tendance à oublier : les enfants placés lorsqu'ils atteignent leur majorité, les personnes sortant de prison, les populations Roms, les familles en attente d'un statut de réfugié, les personnes souffrant de déséquilibres mentaux ou psychiatriques.
- ### • Une situation en lien direct avec la crise économique
- la double peine de la personne en situation de pauvreté : le renchérissement des coûts des biens de première nécessité ;
 - l'impact de la pauvreté sur l'ensemble des conditions de vie quotidienne : logement, santé, transport, emploi et formation, éducation des enfants.

Des lacunes administratives à corriger

• Un appareil statistique trop lent

Est-il normal que les statistiques sur la pauvreté paraissent avec deux années de retard ?

• Un accès aux droits trop complexe

Le taux de non-recours est anormalement élevé. Pourquoi ?

• Un accompagnement des personnes pauvres trop fractionné

Entre les institutions publiques, les travailleurs sociaux, les associations humanitaires, ne peut-on rationaliser le processus de soutien ?

• Un manque de coordination entre les acteurs

Des réflexions à engager

- **Repenser la politique familiale à la lumière des évolutions sociétales** : bien que généreuse et redistributive, elle reste fondée sur une structure familiale qui ne correspond plus à la réalité en termes de stabilité des mariages, monoparentalité des mères. Et si on parlait des allocations familiales dès le premier enfant ?
- **L'égalité de traitement sur le territoire** : si la décentralisation permet d'agir au plus près des personnes et des situations locales, elle entraîne aussi des différences de traitement importantes d'un département à l'autre. Est-ce respectueux du principe d'égalité des citoyens ?
- **L'association des personnes pauvres aux politiques qui leur sont consacrées** : on commence à peine à consulter les personnes les plus intéressées sur les décisions prises en leur faveur. N'est-il pas temps de les écouter ?
- **Examiner la législation future sous l'angle de son effet sur la pauvreté** : tous les textes normatifs ont un impact positif ou négatif sur la pauvreté ou sur les personnes pauvres. Ne faudrait-il pas y penser systématiquement ?
- **Envisager l'évaluation** : la culture de l'évaluation reste encore trop discrète en France. Pour plus d'efficacité des politiques, ne peut-on prévoir d'évaluer les actions et les acteurs ?